

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 457

présenté par
M. Hetzel et M. Tian

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

À la seconde phrase de l'alinéa 40, après le mot :

« innovantes »

insérer les mots :

« et efficaces »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La plus-value d'une organisation pédagogique ne dépend pas seulement de son caractère innovant mais aussi de son efficacité.